Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Salaire gardien

Par Legreffier

Propriétaire et membre au conseil syndical, je suis en conflit avec le syndic qui fait les payes bizarrement.

Notre gardien a un T4, son salaire de base intègre l'avantage logement obligatoire en catégorie b pour 2018 60 m2 à 3.107 c'est dans la CCN.

pour un T4 l'avantage forfaitaire de l'urssaf est de 207.60 (51.90 x 4) à déduire du net, pour moi il y a un différentiel de 21.43 à intégrer au brut soumis à cotisations au titre d'avantage en nature hors convention et 207.60 à enlever du net.

Evidemment pour le 13ème mois c'est encore plus important. Sachez que ce syndic professionnel inscrit a la FNAIM ne tient aucun compte du 13 ème mois et qui plus est maintient le barême 2016.

Qui a raison lui ou moi ?

MERCI D AVANCE